

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : la demande de dérogation "espèces et habitats protégés" et sur les compléments à l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet de parc éolien de la St^e Energie Colonne de Messac.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête :



Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 14 Avril 2023 de

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : la Charente-Maritime

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M Jean-Marie CLERGET qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M Guy HUMBERT qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 2 Mai 2023 au 6 juin 2023 inclus

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de Messac

Autres lieux de consultation du dossier : Site internet des Services de l'Etat en Charente-Maritime

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de Messac, le bourg 17130 MESSAC

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la mairie de Messac et à la préfecture de la Charente-Maritime

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les détail arrêté de _____ à _____ et de _____ à _____

les ci-joint de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les  de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 02 mai 2023 à 09 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

[Signature]

① M^{rs} et M^{rs} Arnaud Jean Francis, Claude est d'accord pour l'implantation des éoliennes de Abessac, nous avons pris acte des études d'impacts sur l'environnement.

[Signature]

② M^{rs} Malet Christophe Courrier de p^{er} 7 pages Avis défavorable
Dated le 02/05/2023

③ M^{rs} CHALOM Maurice le 02/05/2023 - Hamreau de la Brande - 17130 - Tugeras St Maurice. 06 15 23 23 23
Je suis contre l'implantation des éoliennes de Messac car il n'est pas acceptable au delà de l'impact environnemental, visuel et écologique de demander une dérogation de destruction d'espèces protégées de coût financier etc. profite en aucune manière à la population.
Maurice Chalam

④ M^{rs} Chalam Nathalia né le 20 octobre 1980 - Hamreau de la Brande 17130 Tugeras St Maurice. Avis Défavorable à cette Implantation. En effet je ne suis toujours pas d'accord avec les calculs présentés l'éolienne n'est bénéfique que par délin qui la vend et alors la nouvelle demande de dérogation ?? de qui se moque t'on. On chert de Tuer faune et flore !!
Nathalia Chalam

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

⑤ M. Patrice Belletier Impasse le Paradis n°10
Nersac

lettre remise au ~~commissaire~~ enquêteur le 11/05/23

⑥ Claire CANDILLIER, 5 route de La Croix de Herzeaux
17500 déville

- prolifération des éoliennes dans un rayon de
5 à 10 km autour de Herzeaux

avec 12 éoliennes dont la construction va démarrer
en juillet 2023 sur les communes de Bauges^{St Radegonde} et
de Boan en Charant

et un nouveau projet de construction d'éoliennes sur
la commune de Coux (17) à l'est de Herzeaux
avec donc un risque d'encercllement et
d'éparpillement patrimonial

- pour la ^{demande de} dérogation des espèces si l'il y a pas
de mesure de compensation sur le plan local
à la destruction des espèces protégées recensées dans
le dossier. une dérogation serait alors requise
pour maintenir cette faune et cette végétation que
l'on veut conserver

Candillier

⑦ Nohel Brigitte Chez Boullaux à Nersac
AVIS bon et favorable

remise d'un courrier ce jour. BB

⑧ Dérogation sur les espèces protégées donnée concernant les
écoulyx des pierres sont érodé car je vois très souvent les
écoulyx des pierres s'être jusqu'à l'automne et des chèvres
sont tous les soirs en saison estivale. Je vous demande de
protéger ces espèces car plus se va et y a de moins en moins
animaux.

M. Jui Plot Didier

J. Plot

(9) M^r SCAPIN Teddy
"chez MARTINEAUX"
17500 VANZAC.

- Venir ce jour le 17/05/23 récupérer voir les
colonneaux du Touquet que chez moi.

lettre remise.



(10) M^m ABILA Anick
6 impasse "Ponds"

17130 Messac

J'ai connu le remembrement en 1968. 1969, il y a eu un
changement important avec la suppression des haies, qui a
amené un autre équilibre du paysage. Pour le projet c'est
un autre aspect du paysage qui va se produire. Je suis
favorable au projet éolien. J'estime que la faune va
s'adapter.



(11) M^me DUSSAULD Line
3, Impasse Moulin Négrier

Je dépose un courrier pour dire que je ne souhaite
pas qu'une dérogation pour la destruction d'espèces
et d'habitats protégés soit accordée. Je pense que
ce projet ne doit pas être autorisé.

Je joins des vidéos de grues et de pluviers dorés
posés sur le site de la préfecture.



(12) M^me Mathilde LABROUCHE.

Le jour je m'engage à ne pas bien implanter ces éoliennes
dans le village de Messac, les raisons sont les suivantes
- un impact visuel (paysage saintongeais pays des songes)
- une vision globale polluée (églises...)

- un impact en la faune, de nombreux vols de grues et différents oiseaux passent au moment de la migration. Et une disparition affolante de nombreuses espèces.

- Une mauvaise répartition des revenus par rapport à la population.
Le loyer donné pour l'implantation ne doit pas être rétribué à une seule personne -
- Le vent appartient à la population -

- Si le projet venait à se faire. Il faudrait étudier soit un projet artistique, qui apporterait une nouveauté au niveau national voire mondial. Qui forcément viendrait apporter une masse financière et touristique importante pour notre région -

OU étudier le camouflage de ces éoliennes de façon intelligente -

La Roche

(13) Dépôt le 22/05 d'une lettre et de documents

Berard Robert. Président de l'association Messac Méignac préservons nos villages et notre terre



(14) FRADON Joseph 2. chemin Blanchelet 14130 MESSAC

Je suis d'accord pour l'installation d'éoliennes sur la commune de MESSAC.

La technologie ayant fait des progrès, je pense que les nuisances sonores sont très atténuées par rapport à il y a 20 ans. Quant à la faune terrestre et volante, elle a le don de s'adapter à l'environnement le constatant chez moi tous les jours. Une ligne à haute tension tue quelque fois des oiseaux, une éolienne qui est une machine dynamique fera plutôt écarter les oiseaux

de la trajectoire - c'est mon sentiment.

~~friz~~

15 M. et Mme FRIZON. Fabrice l'archèlerie ALBOMESSAC

- Nous sommes contre le projet à proximité de nos habitations à cause de nuisances ci dessous:
 - Etude de bruit sans mesure de vent
 - Impact visuel et pollution lumineuse
 - Impact sur la diversité des oiseaux diurnes et nocturnes (constat fait par nous-même)
 - Nous ne souhaitons pas le passage des câbles d'acheminement de la puissance de production à proximité de notre maison. Nous nous y opposons car il y a des pertes électriques et donc une incidence sur le bien-être humain et animal

~~friz~~

16 M. et Mme Gilbert Simon, à Melun.
Route de la Chapelle.
17130 messac

- lettre remis lors le 10/01/17

~~friz~~

17 M. et Mme MAINGUENAUD Chryse
M. MAINGUENAUD Michel
Route de GRAYOU
17130 TUSSES ST REMY

- inf sur projet : Coux - Mainguenaud -
Mainguenaud N.

(18) M^r Emmanuel DUSSAULT

Importance de la région

17210 MERIGNAC

- Courrier joint en désaccord avec le projet existant.

Il serait plus judicieux d'attendre l'installation des projets voisins pour étudier l'impact de façon plus factuelle.

Et tant qu'habitant la zone envisagée est une zone migratoire.

E. Dussault

[Signature]

(19) Romain Laroche - 10 chemin de chez Douteau - 17130 Messac

J'ai noté le dossier des 5 éoliennes en temps que conseiller municipal. Dans la transition écologique l'éolien fait partie dans l'importance et la diversité. Je préfère quelques inconvénients au comprimés d'écologie. Pourvu qu'elles viennent vite...

[Signature]

Lucienne Laroche - 10 chemin de chez Douteau - 17130 Messac

il faut plusieurs méthodes pour produire de l'électricité. Les éoliennes sont une méthode intéressante assez facile à fabriquer peu d'impact au sol, démantèlement assez facile en fin de vie. Toutes les méthodes ont leurs inconvénients, je trouve que le bénéfice est positif. tout va mieux qu'une centrale nucléaire qui fait courir un danger mortel.

[Signature]

(20) Jean-Yves LAURENT, à ce jour l'enquêteur public. Je me confirme que je suis contre

la dérogation de destruction des espèces protégées, la faune et moi-même avons le droit de plaindre le vision de ces machines qui détruisent le paysage.

Nous conservons un dossier complémentaire pour avoir notre position.

Merci pour votre écoute et prise en considération

J.-Y. LAURENT

[Signature]

je suis Isabelle PARENT née Nouhet
chant depuis ma petite enfance attachée
à ma terre charcutaux ; lieu de naissance de
mon père Michel NOUHET ; j'ai toujours vécu
"en violence secondaire" sur cette terre.

Je suis opposée au projet car l'impact sur
les terres, les paysages et le bien vivre
est mesurable - l'industrialisation de
Companys, et au briser à détruire des espèces
protégées est une aberration. Aucune vision
à long terme et à 500 mètres de ma
maison est insupportable.

Aujourd'hui, on est à tenter de préserver
la biodiversité : le projet Colien est
à l'encontre de la protection de la nature.

Isabelle PARENT
lieu dit "chez baillou"

(21) M^r et Mme Vie Patrick
12 route de Tonsoreau 16360

CHANTILLAC
Dépose d'un courrier défavorable au deuxc
proposition de l'enquête

(22) Mme GAILLARD Genevieve
3 Rte du puits 16210 MERIGNAC
Déposé le 10/06 lettre du 25/05/2023
J. Gaillard

(23) M^r GAILLARD Bernard
3 Rte du puits 16210 MERIGNAC
Déposé le 10/06 lettre du 10/06/2023
J. Gaillard

(24) M^r GAILLARD Guillaume
21 Rte des coquilles 16210 MERIGNAC
Déposé le 10/06 lettre du 31/05/2023
J. Gaillard

(25) Rafet Judith
10 Route des Truis
17500 Vauxse

Je remets ma lettre en date du 30-5-2023
sur un cd USB de la part de Mme Dussault
et 6 lettres dont je suis porteuse adressées
au commissaire-enquêteur et cachetées -

Rafet

(26) PASQUET Patricia
1 Route du THUPIER
17210 MONTLIEU LA GARDE
ASSO. PALOMBES 17

Je remet une lettre et des documents le
01/06/2023 (MIGRATION PALOMBES)

Pasquet
Patricia

DELTEIL

S. Sacprey



(27) Ann 2 bureaux lettre : m- l'ancien
2717. Hameau de Chay Dupon 17130 Tugeras, 5^e année
2712 " "

(28.1) Nouhet Diane chez Baillaud 17130 Messac

(28.2) Nouhet Paul. chez Baillaud 17130 Messac

(29) LUNEAU Hélène chez Gautrand 17210 CHATENET.

(30) SUBOIS Murielle, chez Martineaud 17500 Vauxse
SUBOIS Georges
- remise de 2 lettres 30-1-30-2- L L L

(31) Georgeon Raphaël Maire de VANZAC

le 1^{er} Juin 2023

→ 2 Délibérations du conseil Municipal de Vauxse
→ Opposé au projet Eolien de la commune de Messac

(32) Bonhomme Guy
Munuc 17

favorable à l'implantation des éoliens.

~~Signature~~


(33) Seguin Françoise
Messac 17
Courrier remis le 1er juin 2023

Signature

(34) CANIENI BRANVEUC
6 ROUTE DE LA CROIX DE NENZEAU
17500 LEVILLÉ.
COURRIER REMIS LE 06/06/23.
341 et 342.

(35) BASSET OLIVIER
Chay Collardreau
17520 SAINT-MARCELIN -

(36) SEGOIN Bernard Maire de MESSAC
Je remet un courrier et
un cahier de personnes soutenant le
Projet éolien et avec un avis favorable
Je reste et persiste sur la positivité du
projet éolien sur la commune de MESSAC
Je dépose un cahier avec 52 personnes
de la commune de Messac et commune
limitrophe qui donnent leur avis positif.
le 6/06/2023

(37) Venir Jean Marie Chey Joubert.
16360 Briques St Radegonde.
Contre le projet éolien de Messac
Donis lettre et courrier le 6 Juin 2023


(38) CHEYNE Alistair
8 Impasse Paradis, 17130 MESSAC

Je suis contre le projet éolien de Messac. et contre
l'étude d'impact et la dérégulation par décret
les espèces protégées


Qui plantera et où seront-ils situés?



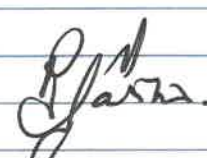
(39) M^r Wykes Ashley
noble & nobles
1730 messac

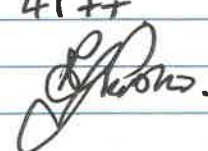
- Difficile si la situation éolien polémique.

- Difficile car inévitablement (Impact sur les personnes)

ROSEMARY PARSHOW 

(40) M^r Parshow, David.

* lettres jointes. (4
ROSEMARY PARSHOW 

(41) Mme Parshow, Rosemary.
41 41+ 41++
défavorable. 

(42) m^{re} M^{me} Julie a michel millions
Le val de la huche.
La huche
17130 m^{re}
L'hu. mise sur ce

Avant n° (15) m^{re} Frizon. L'ordinaire

* Ce projet scolaire va défigurer le paysage du plateau de Lessac avec une empiètement trop proche des habitations et va nuire à la tranquillité de la population rurale disséminée.

Impact très important.

* Ce projet va porter un grand préjudice aux espèces migratrices (couloir de migration à l'Automne et en fin d'hiver).

* Du fait de son intermédiaire scolaire ne participe pas d'équilibre le réseau tout en préservant un coût élevé.

* Que en est-il de la dépollution du site au bout de 20 ans.

* Des projets scolaires devraient être emplantés sur des zones non habitées.

* Il est important de repenser ces projets afin d'éviter toutes les nuisances.

Frizon

(43) DENIS LAROCHE, habitant de NESSAC, chef d'atelier, agriculteur bio, favorable aux éoliennes.

Je ne pense pas que la construction aura un impact négatif sur la faune et la flore. La nature est suffisamment résiliente pour s'adapter et évoluer.

Les alternatives aux éoliennes ne sont pas meilleures, certaines sont pires.

Laroché

(44) Emmanuel Journot. 25 Route des Trois.
Préciser des chèques refusés de chèques saisis.
60 chèques - défavorable aux écoliers.

(45) Mr. Velly Mottas.
lettre jointe - Dussault

(46) M^r BATHÉLEMY Lionel
4 Route du Grand Foucaub
172 to Blain.
remise d'une lettre en main propre, je suis
défavorable aux études d'impact et également à
l'application d'une dérogation.

(47) M^{me} BUREAU Annie Christine / Conseillère Dptale Déléguée
M^{me} GUIMBERTEAU Chantal / M^{re} Pdt du Conseil Départemental
émettent un avis défavorable en conformité avec
la décision du Conseil Départemental (observation
de l'éco lieu) compte tenu des procédés d'approche
des sociétés d'exploitation. (informations, tarifs
impacts environnementaux.)

(48) Gene Dussault remise de l'extrait de
la délibération de la commune de Oberignac.

Dussault

(49) M^{me} Michèle Nuhl.
Ch^x Baillox
17130 Messe
- remis lettre -

Dussault

(50) Remise de 21 lettres sépar.
déchets.
de 50.1 à 50.21

Dussault